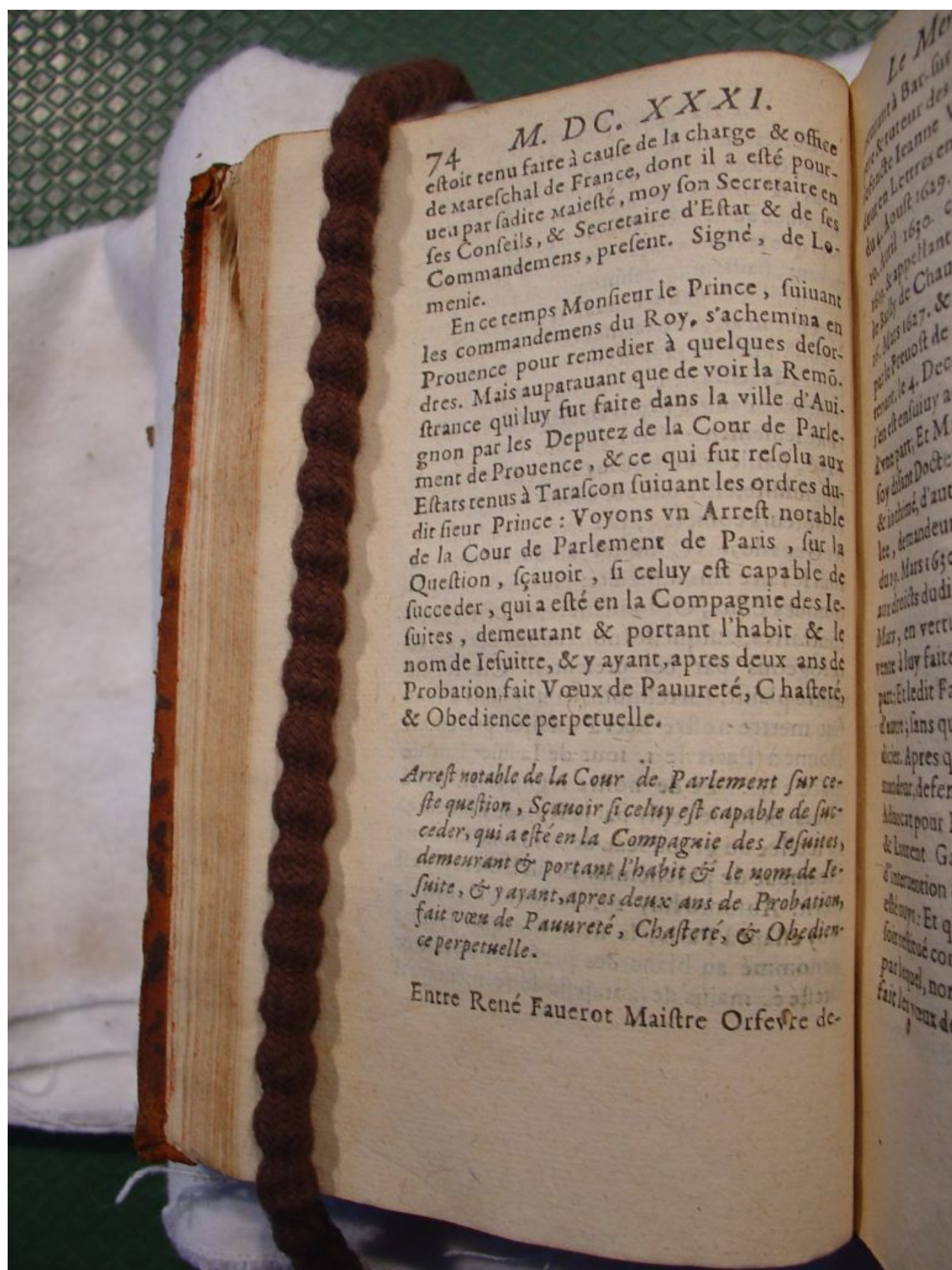
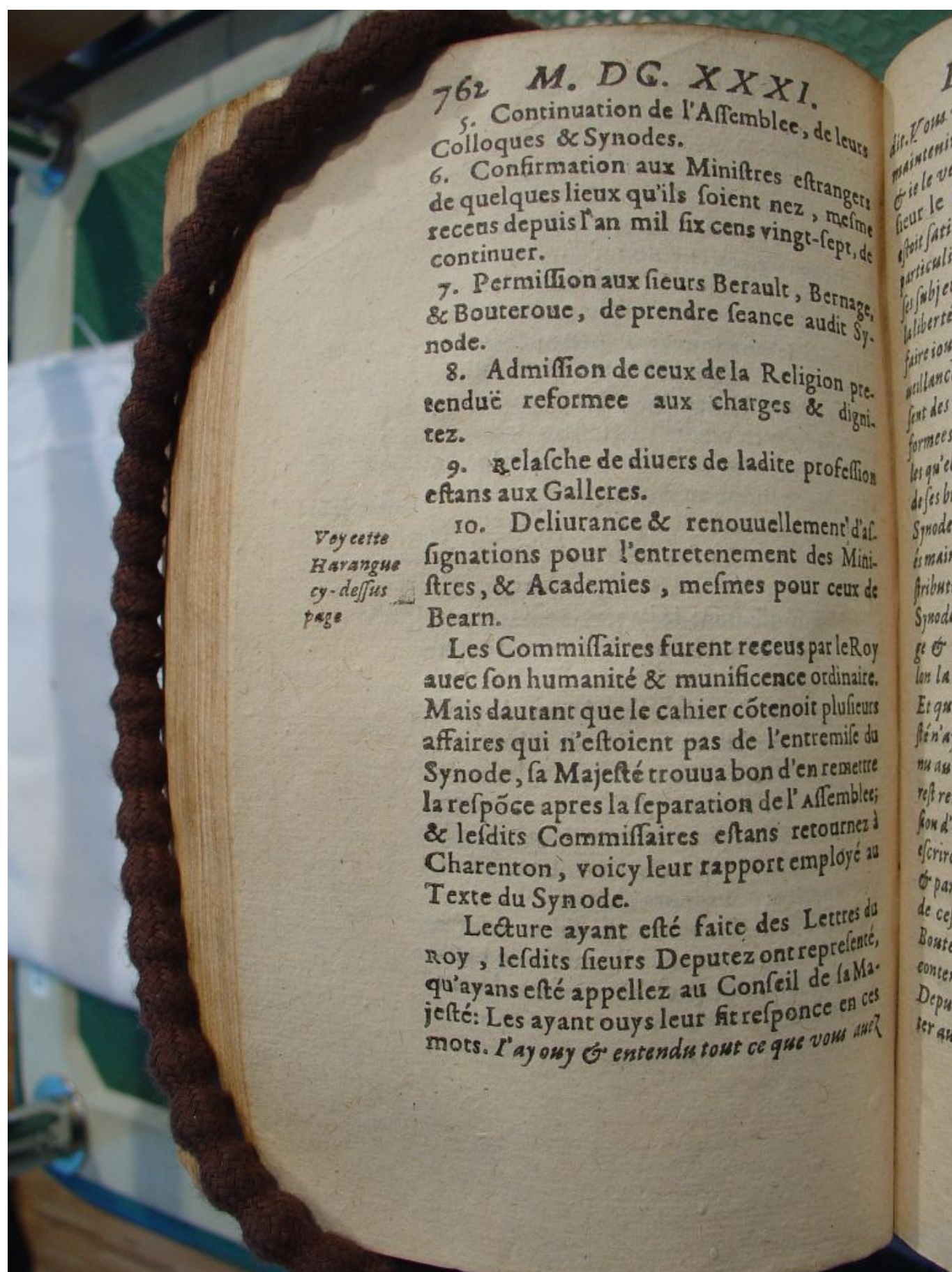


1631_074.jpg



1631_762.jpg



762 M. DG. XXXI.

5. Continuation de l'Assemblée, de leurs Colloques & Synodes.

6. Confirmation aux Ministres estrangers de quelques lieux qu'ils soient nez, mesme recens depuis l'an mil six cens vingt-sept, de continuer.

7. Permission aux sieurs Berault, Bernage, & Bouteroue, de prendre seance audit Synode.

8. Admission de ceux de la Religion pre-tenduë reformee aux charges & dignitez.

9. Relasche de diuers de ladite profession estans aux Galleres.

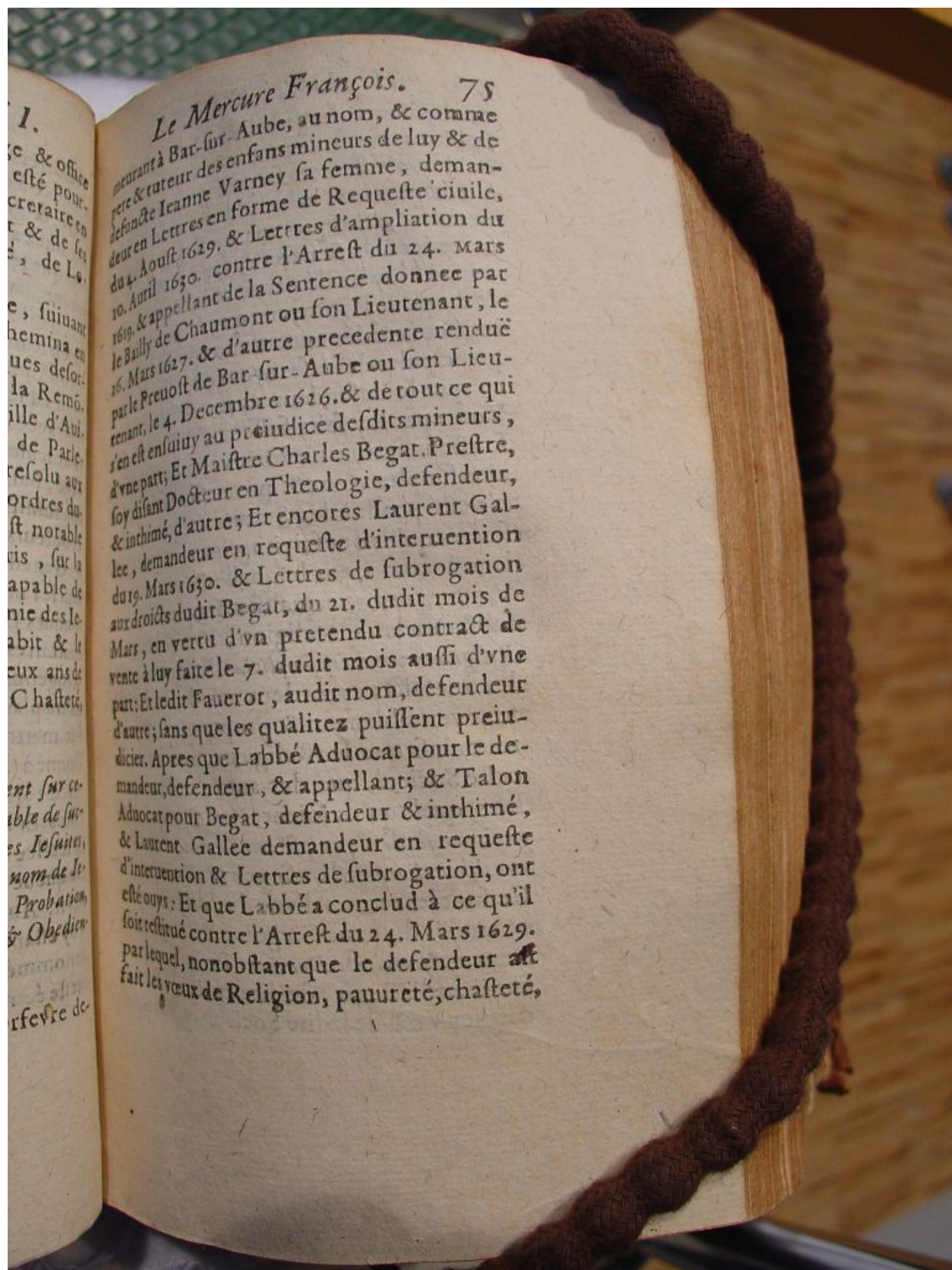
10. Deliurance & renouvellement d'assignations pour l'entretienement des Ministres, & Academies, mesmes pour ceux de Bearn.

Voy cette
Harangue
cy-dessus
page

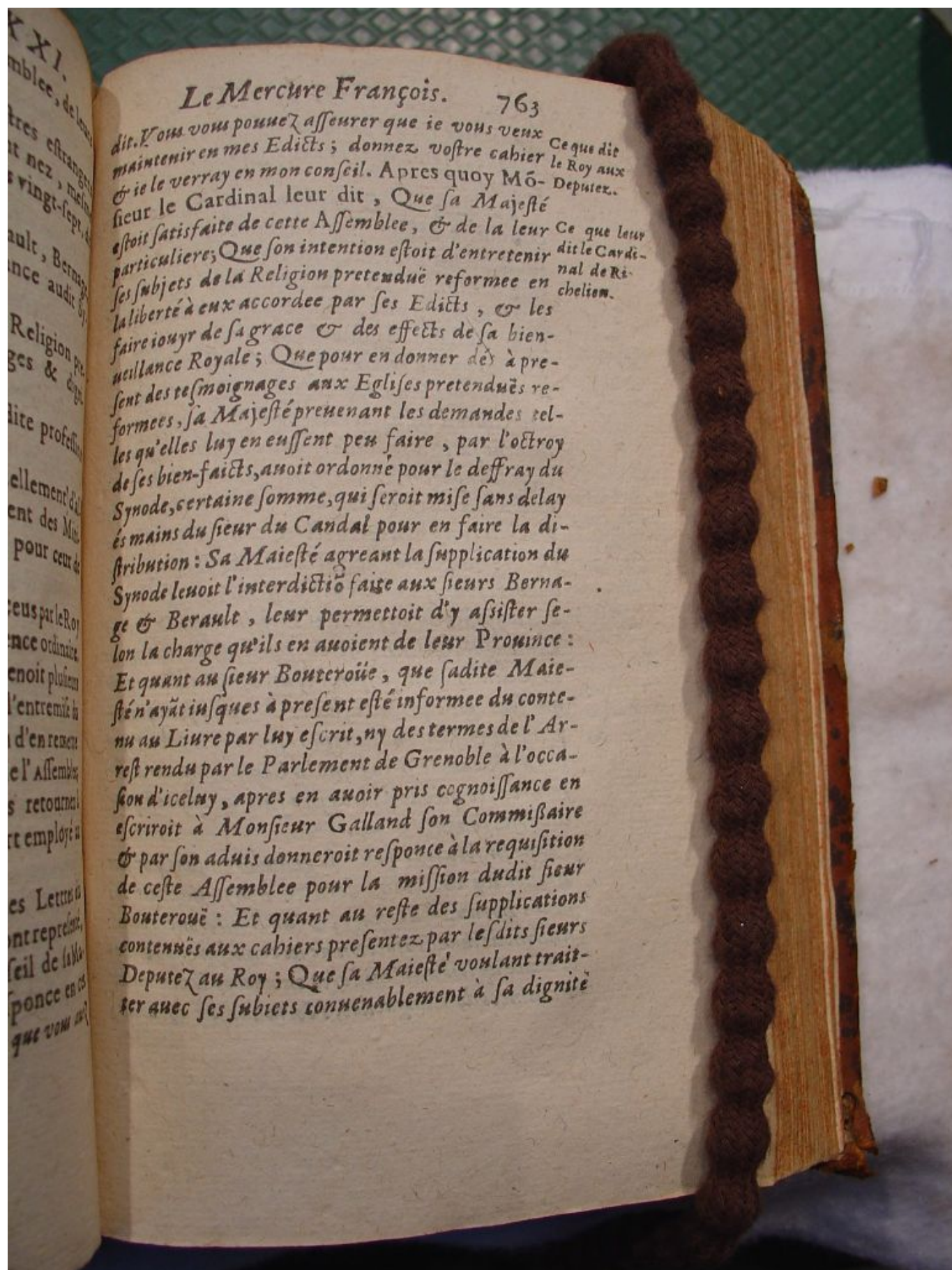
Les Commissaires furent receus par le Roy avec son humanité & munificence ordinaire. Mais dautant que le cahier cōtenoit plusieurs affaires qui n'estoient pas de l'entremise du Synode, sa Majesté trouua bon d'en remettre la respōce apres la separation de l'Assemblée; & lesdits Commissaires estans retournez à Charenton, voicy leur rapport employé au Texte du Synode.

Lecture ayant esté faite des Lettres du roy, lesdits sieurs Deputez ont representé, qu'ayans esté appelez au Conseil de la Majesté: Les ayant ouys leur fit response en ces mots. L'ay ouy & entendu tout ce que vous avez

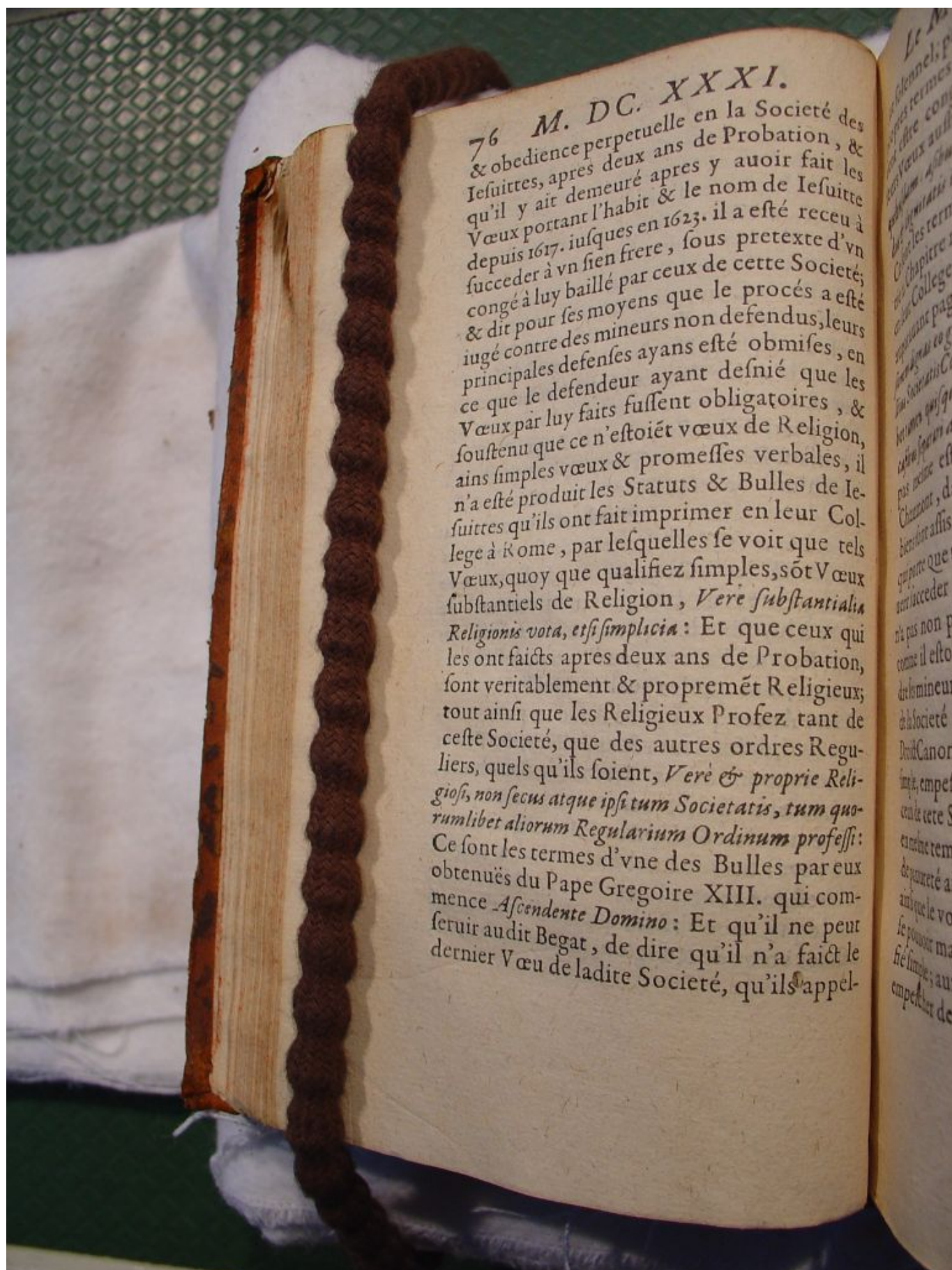
1631_075.jpg



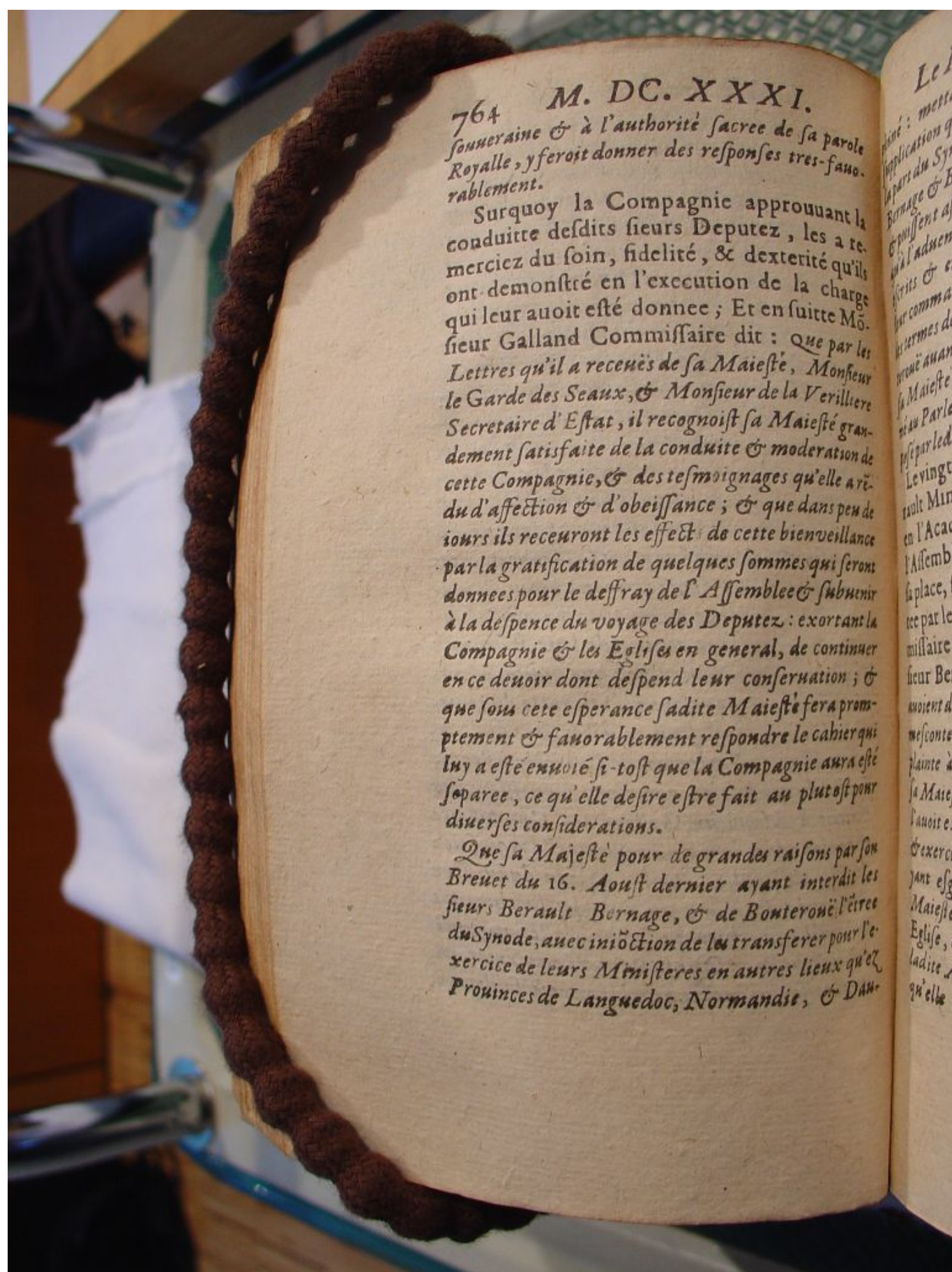
1631_763.jpg



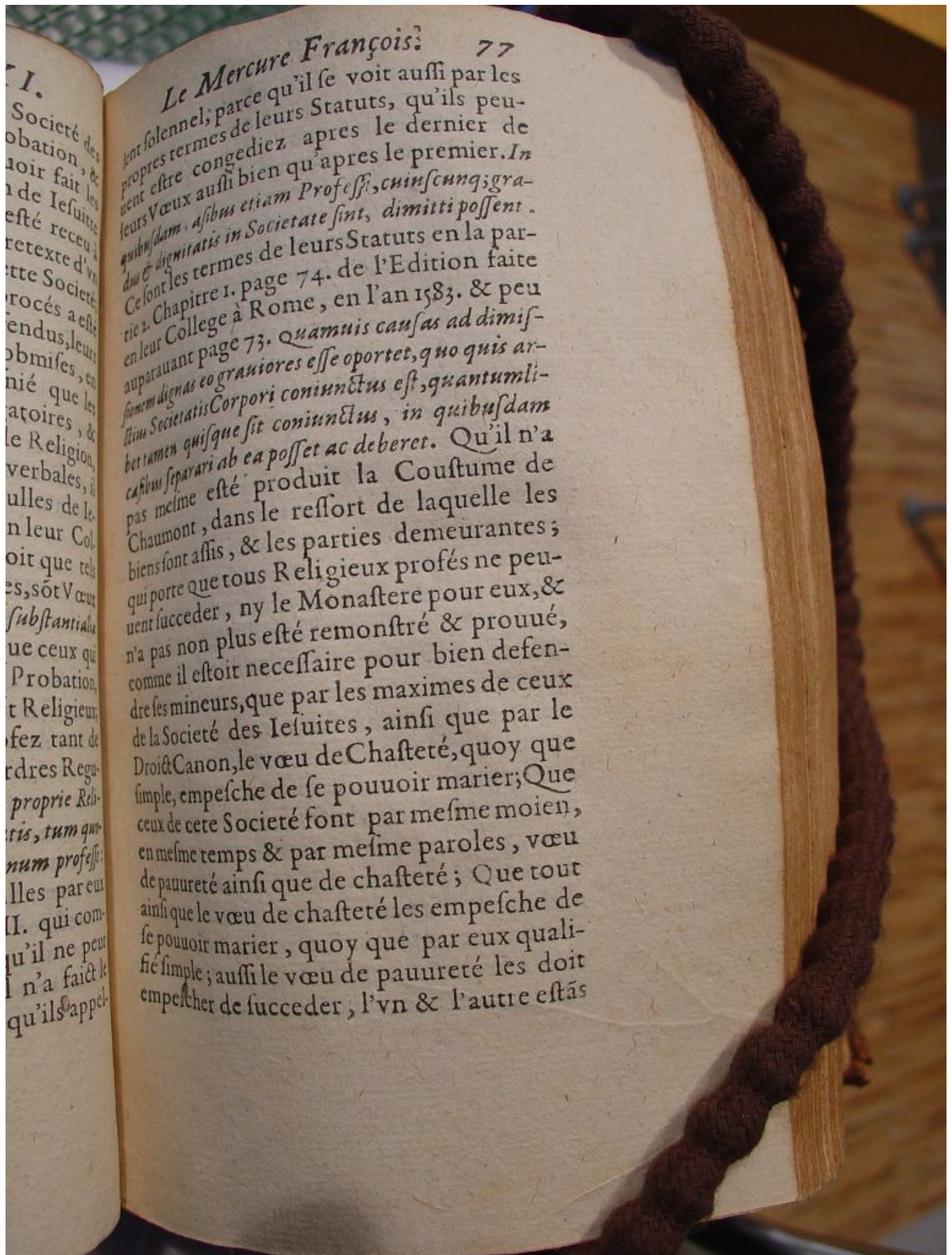
1631_076.jpg



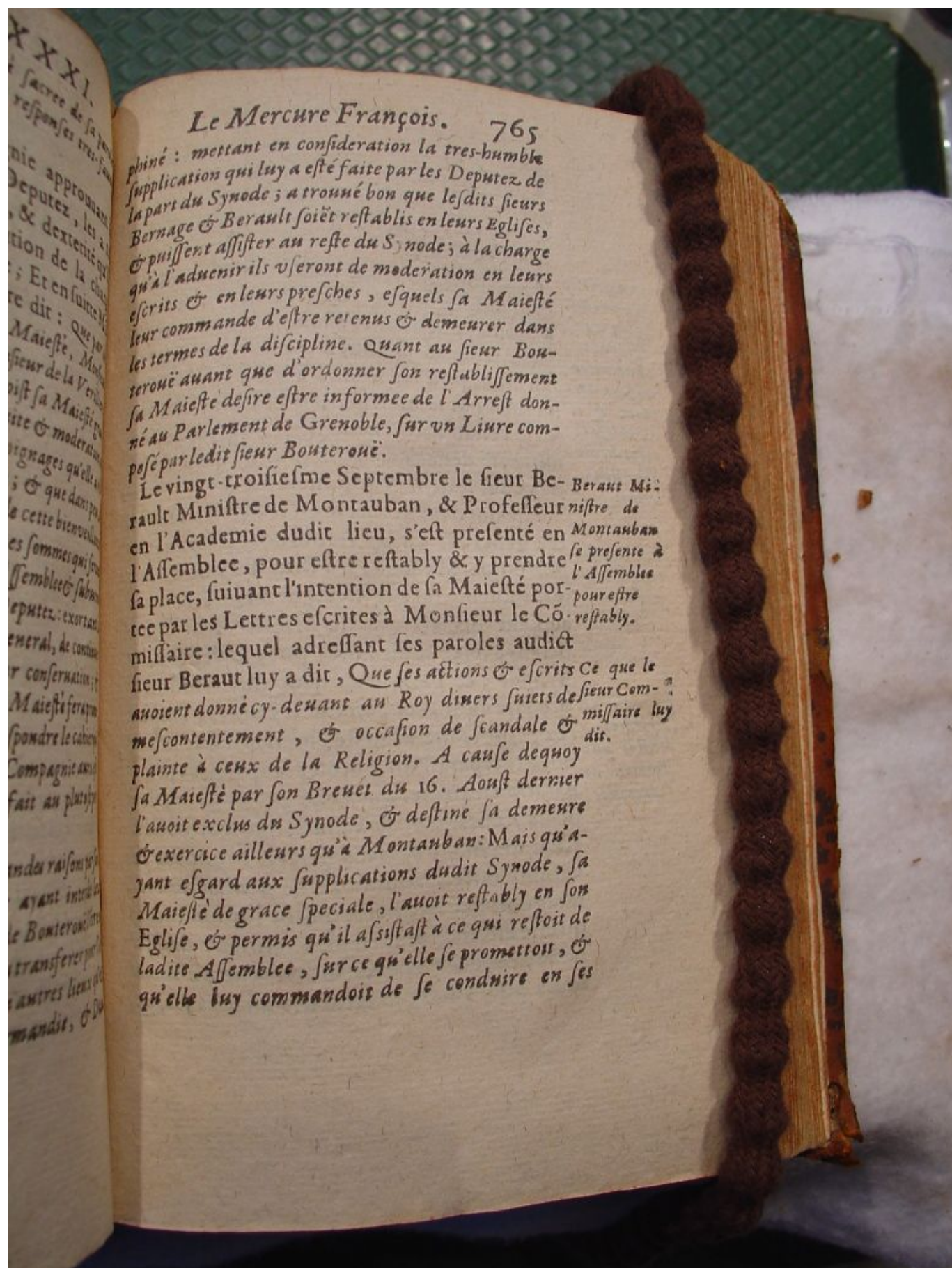
1631_764.jpg



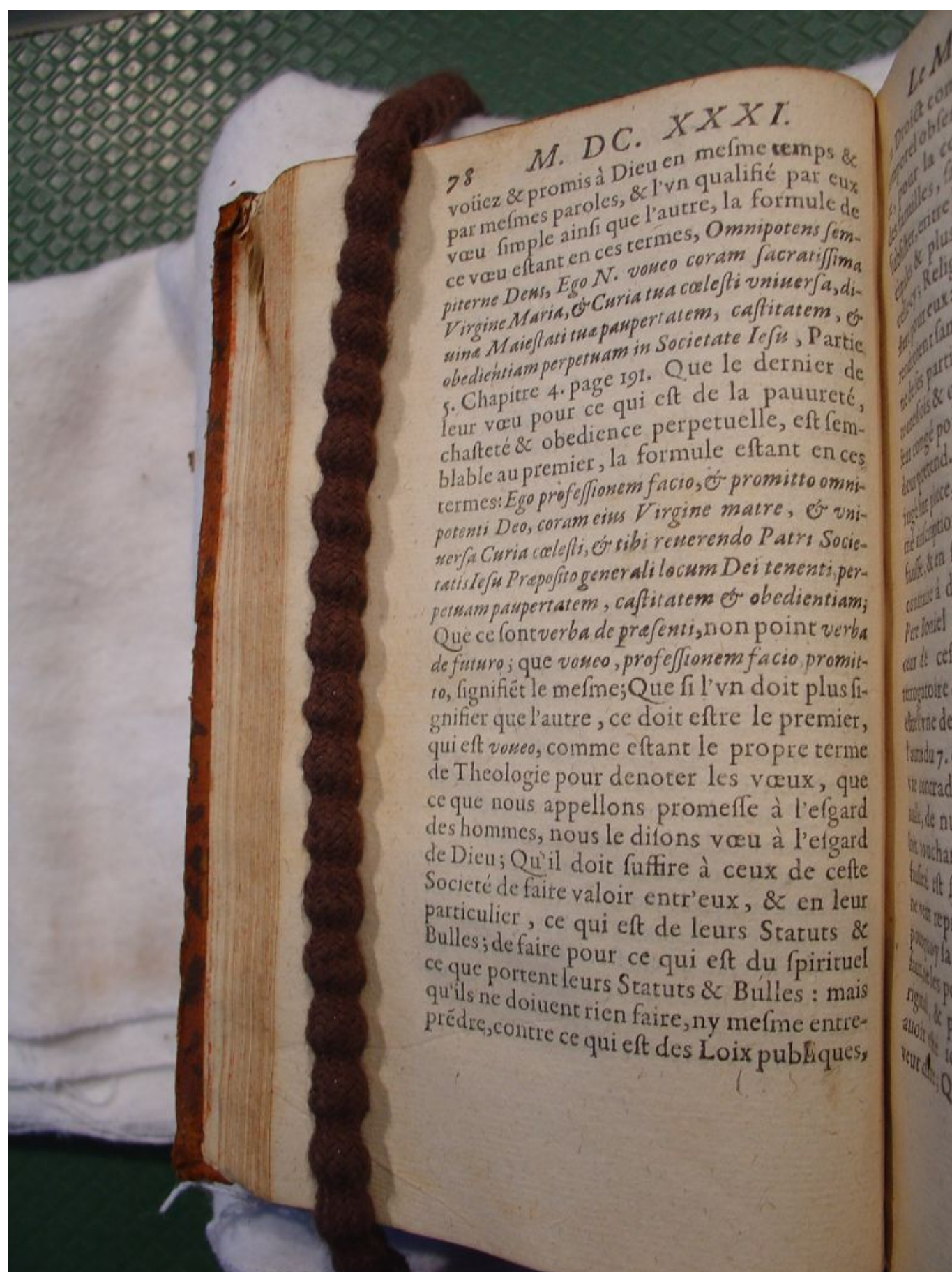
1631_077.jpg



1631_765.jpg



1631_078.jpg



1631_766.jpg



766 M. DC. XXXI.

actions & escrits avec la moderation convenable à sa profession. Ce fait, ledit sieur Beraut a pris sa place en qualité de Deputé du haut Langue- doc & Guyenne, selon l'ordre qu'il en avoit de la Prouince.

L'Assemblée fait vne despêche au Roy sur la nomination de deux Deputez & le restablissement du Ministre Bouteroue.

Le mesme iour vingt-troisiesme Decembre, l'Assemblée fit vne nouvelle despêche à sa Majesté, pour donner aduis de la nomination faite de deux Deputez, conformément à l'ordre & pouuoir donné à Monsieur le Commissaire par ses instructions; & affin d'obtenir le restablissement du sieur Bouterouë Ministre, & deliurance de la gratification destinee pour le deffray de l'Assemblée.

Le quatriesme iour d'Octobre les Deputez generaux estans retournez, & ayans rapporté que Messieurs les Ministres de l'Estat les auoient receus benignement, & leur auoient déclaré que sa Majesté leur auoit octroyé seize mille liures pour le deffray du Synode, & permis au sieur Bouterouë d'y ptendre sa seance comme les autres Deputez; Que sadite Majesté entendoit que le Synode se separast au plustost, & qu'apres la separation le cahier qui a esté présenté par les sieurs Amirault & de Villars, seroit respondu fauorablement & sans delay. Monsieur le Commissaire a adiousté, Que sa Majesté re- moignoit par les lettres qu'elle luy a escrits, qu'elle estoit de plus en plus satisfaite du Synode, auquel elle accordoit encore trois iours pour vider le reste des affaires; Que

Response des Ministres d'Estat aux Deputez de l'Assemblée.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan